

Bruxelles, le 15 février 2008

Note d'information¹ CONSEIL "AGRICULTURE ET PÊCHE" Bruxelles, le 18 février 2008

Le Conseil sera présidé par M. Iztok JARC, ministre de l'agriculture, des forêts et de l'alimentation de la Slovénie.

Le Conseil se réunira à partir de 15 heures lundi 18 février et sera, en premier lieu, invité à prendre position sur cinq propositions de décisions concernant l'autorisation de mise sur le marché de quatre variétés de maïs génétiquement modifié et d'une variété de pomme de terre (OGM). Ce point relève de la compétence du Coreper.

Le Conseil tiendra un débat d'orientation sur le "bilan de santé" de la politique agricole commune (PAC).

En point "A" de l'ordre du jour, le Conseil adoptera des conclusions sur l'accord de partenariat avec la Mauritanie dans le secteur de la pêche.

La présidence tiendra une conférence de presse au terme de la session du Conseil [+/- 19 heures].

Les délibérations ouvertes au public peuvent être suivies par transmission vidéo: http://www.consilium.europa.eu/videostreaming

Autres événements en marge du Conseil:

Lundi 18 février à 10 heures:

session informelle des ministres de la pêche: débat sur la réforme de la politique communautaire en matière de contrôle de la pêche, présidée par M. Iztok JARC, ministre de l'agriculture, des forêts et de l'alimentation de la Slovénie (Hôtel Sofitel UE, Bruxelles)².

Cette note a été élaborée sous la seule responsabilité du service de presse.

La présidence tiendra une conférence de presse à l'hôtel Sofitel à 14 heures. Pour plus d'information consulter le site de la Présidence www.eu2008.si

AGRICULTURE

OGM

Le Conseil sera invité à statuer à la majorité qualifiée sur cinq propositions de décisions concernant l'autorisation de mise sur le marché de quatre variétés de maïs génétiquement modifié – variété MON863xNK603 (doc. <u>16782/07</u>), variété MON863xMON810 (doc. <u>16783/07</u>), variété MON863xMON810xNK603 (doc. <u>16784/07</u>), et variété GA21 (doc. <u>5946/08</u>) – et de la variété de pomme de terre EH92-527-1 (doc. <u>16785/07</u>).

À ce stade, on ne sait pas encore si le Conseil approuvera ou rejettera à la majorité qualifiée les propositions. Au cas où le Conseil ne statue pas à la majorité qualifiée, les propositions seront renvoyées à la Commission.

L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a rendu des avis favorables sur les cinq OGM et conclu qu'il était improbable que la mise sur le marché des produits contenant le maïs/la pomme de terre en question, consistant en ces maïs/pomme de terre ou produits à partir de ceux-ci, tels que décrits dans les demandes respectives, aient des effets indésirables sur la santé de l'homme ou des animaux ou sur l'environnement.

Aux mois d'octobre et de décembre 2007 respectivement, la Commission a consulté le comité de réglementation concerné³, qui n'a pas rendu son avis à la majorité qualifiée requise.

En conséquence, conformément à la décision 1999/468/CEE du Conseil, la Commission a présenté, respectivement le 18 décembre 2007 et le 1^{er} février 2008⁴, les cinq propositions au Conseil, qui doit statuer à la majorité qualifiée dans un délai de trois mois à compter de la date de la présentation.

Bilan de santé

Le Conseil tiendra un *débat d'orientation* sur la communication concernant le "bilan de santé" de la PAC depuis sa réforme de 2003 (doc. *15351/07*).

Cette discussion se fondera sur le questionnaire de la présidence qui figure ci-après, qui vise à mettre l'accent sur certaines questions soulevées par les délégations au cours de l'échange de vues précédent en la matière⁵, notamment au niveau du Comité spécial Agriculture.

- 1. Quelles sont les trois principales priorités pour votre délégation concernant le bilan de santé?
- 2. Pour ce qui est de l'expiration du régime des quotas laitiers en 2015, quelles sont les mesures nécessaires pour un "atterrissage en douceur"?

_

Comité permanent de la chaîne alimentaire et de la santé animale (CPCASA).

⁴ Pour le maïs GA21.

Cf. communications de presse du Conseil du 26 novembre 2007 (doc. 15333/07) et du 21 janvier 2008 (doc. 5509/08).

La présidence a l'intention d'élaborer des conclusions du Conseil en mars afin de permettre à la Commission de revenir avec des propositions législatives en mai, en vue de leur examen en profondeur au cours du second semestre de 2008.

Le Parlement européen élabore actuellement un rapport d'initiative sur la communication de la Commission, qui devrait être adopté en mars (*Rapporteur: M. Lutz Goepel*).

DIVERS

a) Sécheresse – Demande de la délégation chypriote

La délégation chypriote attirera l'attention du Conseil sur la gravité de la situation agricole à Chypre en raison de la sécheresse qui sévit depuis quelques mois dans la région méditerranéenne (doc. 6302/08).

b) Situation critique sur le marché du porc - Demande de la délégation allemande

La délégation allemande informera le Conseil de la situation critique qui prévaut sur le marché du porc en raison de la hausse des coûts de production, en dépit de plusieurs mesures liées au marché qui ont été mises en place (aide au stockage privé) (doc. 6392/08).

c) Commerce de bois issu de l'exploitation illégale des forêts au regard de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) - Demande de la délégation néerlandaise

La délégation néerlandaise exprimera les préoccupations que lui inspire le commerce de bois issu de l'exploitation illégale des forêts au regard de la CITES (doc. 6503/08).

En décembre 2007, le Conseil a pris note de la demande des Pays-Bas de disposer au plus vite d'un rapport concernant les options juridiques possibles pour la mise en œuvre du plan d'action FLEGT.

d) Fièvre catarrhale du mouton: financement communautaire de la vaccination - Demande de la délégation néerlandaise

La délégation néerlandaise soulèvera la question de la disponibilité d'un vaccin et des ressources financières communautaires qui pourraient être affectées à un programme de vaccination massive contre la fièvre catarrhale du mouton (doc. 6460/08).

e) Fièvre catarrhale du mouton: préjudice économique - Demande de la délégation belge

La délégation belge informera le Conseil du préjudice économique résultant de la fièvre catarrhale du mouton (doc. 6462/08).

f) Critères d'éligibilité à la prime à l'abattage pour les bovins

La délégation suédoise renouvellera sa demande de trouver la solution la plus adaptée pour répondre à un arrêt de la Cour⁶ interprétant un retard dans la déclaration de naissance d'un bovin comme critère d'inéligibilité à ladite prime (*doc. 6509/08*).

Arrêt de la Cour C-45/05 du 24 mai 2007, Maatschap Schonewille-Prins / Minister van Landbouw, Natuur en Voedselkwaliteit.

g)	OMC: négociations sur le Programme de Doha pour le développement - Informations
	communiquées par la Commission

Mme Fischer Boel, membre de la Commission, rendra compte au Conseil de l'état d'avancement du volet agricole des négociations au sein de l'OMC⁷.

Pour consulter le dernier document du Comité de l'agriculture de l'OMC, diffusé le 8 février par le président, M. Crawford Falconer, voir http://www.wto.org/french/tratop_f/agric_f/chair_texts08_f.htm